



L'ACTION EXTÉRIEURE DE LA FRANCE SUR LES ENJEUX DE POPULATION,
DE DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS
2016-2020

Rapport de redevabilité à mi-parcours

Direction générale de la mondialisation, de la culture,
de l'enseignement et du développement international

Décembre 2018

Table des matières

Préface.....	3
Introduction.....	5
I. Plaidoyer politique pour faire avancer l’agenda des droits des femmes	6
II. Renforcer l’accès à la planification familiale, améliorer l’accès des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive et éliminer les pratiques néfastes	9
Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de la stratégie <i>Action extérieure de la France sur les enjeux de population, de droits et santé sexuels et reproductifs 2016-2020</i>	13
Annexe 2 - Exemples d’actions en faveur des DSSR.....	14
Sigles et abréviations	17

Préface

Le 4 octobre 2016, André Vallini, secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie, a présenté, aux côtés du directeur exécutif du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), Babatunde Osotimehin, le document d'orientation stratégique sur l'action extérieure de la France sur les enjeux de population, de droits et santé sexuels et reproductifs 2016-2020.

Cette stratégie définit le cadre d'action extérieure de la France pour contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action du Caire (1994), qui a pour la première fois introduit le concept de santé sexuelle et reproductive et déclaré que les politiques de population et développement devaient prendre en compte les enjeux de genre et d'égalité femmes-hommes. En raison de leur dimension politique, les questions de droits et santé sexuels et reproductifs avaient été écartées des objectifs du millénaire pour le développement adoptés en 2000. Il a fallu attendre 2015 pour que la communauté internationale intègre des indicateurs relatifs à ces questions dans l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Aujourd'hui, près de 25 ans après l'adoption du Programme d'action du Caire, force est de constater que les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR), pourtant la condition première de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, sont régulièrement remis en question à travers le monde. En effet, des obstacles à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles persistent et les empêchent de prendre toute leur place dans la vie économique et politique de leurs pays.

Si des progrès ont été faits pour accroître l'espérance de vie et diminuer la mortalité maternelle et infanto-juvénile, on estime que plus de 200 millions de femmes souhaiteraient éviter une grossesse mais n'ont pas accès à la contraception. Chaque année, 80 millions de grossesses non désirées ont pour conséquence 25 millions d'avortements non sécurisés, mettant en danger la vie des femmes et des jeunes filles. Environ 10 % des décès maternels pourraient être évités si les lois interdisant l'interruption volontaire de grossesse étaient assouplies. À l'échelle mondiale, une femme sur trois sera exposée à des violences de genre au cours de sa vie.

Face à ce constat, la France est mobilisée pour garantir le droit des femmes à disposer de leur corps, et assurer un accès sans entrave aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris à l'information et à l'éducation complète à la sexualité. Les hommes et les garçons ont un rôle important à jouer dans la lutte contre les stéréotypes, qui perpétuent les inégalités de genre. Des futurs pères de famille pleinement conscients de l'importance d'éduquer les filles et de leur donner les mêmes chances que les garçons sont une garantie pour un avenir plus égalitaire et pacifique.

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a défini, le 8 février 2018, de nouvelles orientations stratégiques pour l'aide publique au développement de la France, ainsi qu'une hausse programmée de son enveloppe à l'horizon 2022. Conformément aux objectifs définis dans la nouvelle stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2022, 50 % des projets de l'Agence française de développement (AFD), en volume de financement, seront marqués 1 ou 2 selon les critères du marqueur genre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

« Je veux le choix pour une jeune fille de pouvoir, si elle le souhaite, continuer ses études, de continuer à se former, de trouver un emploi, de créer une entreprise, de pouvoir faire ce choix, elle et personne d'autre, je veux partout en Afrique qu'une jeune fille puisse avoir le choix de ne pas être mariée à 13 ans ou à 14 ans et commencer à faire des enfants (...). »

Ces propos, tenus par le président de la République le 28 novembre 2017 à Ouagadougou, au Burkina Faso, reflètent l'engagement gouvernemental pour que nulle part dans le monde, être une fille ne signifie avoir moins de chances de réussir. C'est tout l'enjeu de la diplomatie féministe de la France, explicitée dans la *Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2018-2022*, lancée le 8 mars 2018. L'efficacité de sa mise en œuvre dépendra largement de son articulation avec les autres stratégies ministérielles, y compris la stratégie *Action extérieure de la France sur les enjeux de population, de droits et santé sexuels et reproductifs 2016-2020*.

Introduction

Les engagements de la France en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs (DSSR) sont reflétés aussi bien dans les contributions financières aux organisations multilatérales et bilatérales, qu'à travers le soutien des organisations de la société civile (OSC), le plaidoyer politique et la participation continue de la France dans des partenariats régionaux tels que le Partenariat de Ouagadougou.

Le présent rapport de redevabilité détaille l'action du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'AFD sur ces enjeux depuis le lancement de la stratégie en octobre 2016. Il a été rédigé sur la base d'éléments synthétiques transmis par les postes et représentations permanentes diplomatiques et les services concernés du MEAE et de l'AFD ; la sous-direction du développement humain les remercie pour leurs contributions.

Au total, près de 60 contributions ont été communiquées au Département, faisant état d'une appropriation satisfaisante de la stratégie, en termes de :

- priorisation des enjeux DSSR par les ambassades, en particulier dans les pays en voie de développement ;
- diversité d'actions entreprises pour sensibiliser aux problématiques DSSR (tables-rondes, conférences-débats, projections cinématographiques, etc.) ;
- projets financés par les ambassades en soutien aux OSC ;
- programmes financés par l'AFD pour renforcer les capacités des OSC et appuyer les politiques nationales.

En annexe, trois exemples illustrent l'action de la France pour défendre les droits des femmes et promouvoir l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Les trois projets concernent le continent africain, que la France cible en priorité dans son aide publique au développement.

Ce document fait figure de point d'étape à mi-parcours dans la mise en œuvre de la stratégie. Il revient sur les objectifs et indicateurs de suivi de la stratégie DSSR et précise les axes où l'action de la France pourrait être renforcée.

En 2016, la France a consacré 242,2 millions d'euros aux DSSR d'après la méthodologie mise au point par l'OCDE. Conformément au relevé de conclusions du CICID, la part de l'aide bilatérale est amenée à augmenter à l'horizon 2022 sur les thématiques prioritaires de l'aide publique au développement, y compris sur les questions de DSSR. Le dialogue avec l'AFD sera poursuivi afin d'assurer un alignement optimal entre ses activités et engagements, d'une part, et les orientations politiques établies par le CICID, d'autre part.

I. Plaidoyer politique pour faire avancer l'agenda des droits des femmes

Enceintes multilatérales

Dans les enceintes multilatérales, la France, aux côtés des pays dits « homodoxes » (notamment l'Allemagne, la Suède ou encore les Pays-Bas), soutient l'ensemble des textes internationaux et régionaux qui reconnaissent les DSSR ainsi que l'éducation complète à la sexualité, et assure un rôle de cheffe de file pour bon nombre de résolutions et déclarations afin d'améliorer les cadres normatifs international, régional et national.

- En 2017, ont ainsi été soutenues trois résolutions au **Conseil des droits de l'homme**, dont deux coparrainées par la France (CDH/35/10, CDH/35/18) ; cinq résolutions à l'**Assemblée générale des Nations unies (AGNU)** et des conclusions agréées à la **Commission sur le statut de la femme** en troisième commission.
- La France soutient un langage ambitieux sur les DSSR dans les **négociations en santé mondiale**, et notamment lors des sessions annuelles de l'Assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Comité des politiques et de coordination du programme spécial de recherche (HRP) et du programme de l'ONUSIDA. Dans le cadre de la résolution négociée à Genève par les pays membres de l'initiative **Diplomatie et santé** (Afrique du Sud, Brésil, France, Indonésie, Norvège, Sénégal, et Thaïlande), elle a encouragé un langage ambitieux sur les DSSR, qui n'a par la suite pas été retenu lors de l'adoption du texte à New York.
- Aux côtés du FNUAP et l'ONG Équilibres et Populations, la France a organisé un événement parallèle de haut niveau pour marquer le cinquantième anniversaire de la création de la **Commission de la population et du développement (CPD)** des Nations unies le 3 avril 2017. L'évènement, intitulé « Santé sexuelle et reproductive : répondre aux besoins des jeunes » a été ouvert par le secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie, Jean-Marie Le Guen, en présence du directeur exécutif du FNUAP, Dr. Babatunde Osotimehin, la ministre de la Population du Niger, Rakiatou Christelle Jackou, et le ministre de la Jeunesse du Burkina Faso, Dr. Smaïla Ouedraogo.
- Le 19 septembre 2017, lors de la 62^e **Assemblée générale des Nations unies**, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Baptiste Lemoine, a participé à l'évènement satellite organisé par l'ONG Plan International, « Libérer le pouvoir de toute une génération ». Le secrétaire d'État y a souligné l'effet multiplicateur de l'investissement dans l'éducation, la santé, les DSSR, la protection et l'autonomisation des filles.
- La France a plaidé pour une prise en compte des questions de santé sexuelle et reproductive au **G7** et à la **CPD**. Les récentes reconfigurations géopolitiques n'ont pas permis d'adopter de conclusions agréées. La France a été à l'initiative d'un communiqué endossé par 31 États membres des Nations unies qui regrettait l'échec des négociations et appelait à la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs, y compris à l'interruption volontaire de grossesse, comme droits humains à part entière.

- Par le biais de sa représentation permanente à New York, la France effectue un suivi direct des conseils d'administration du FNUAP et effectue des démarches régulières pour réaffirmer son soutien au mandat holistique du FNUAP pour une mise en œuvre ambitieuse du Programme d'action du Caire.
- À l'échelle communautaire, le plaidoyer des pays homodoxes a permis de conserver le langage agréé de l'Union européenne (UE) relatif aux DSSR dans le nouveau consensus européen pour le développement. Les rencontres bilatérales de haut niveau avec les pays homodoxes ont abordé les DSSR.

Plaidoyer en faveur de financements accrus des droits et de la santé sexuels et reproductifs

Entre 2011 et 2016, la France a consacré plus 300 millions d'euros annuels en moyenne aux droits et à la santé sexuels et reproductifs. Cette enveloppe vise une multitude d'activités, y compris permettre un accès renforcé des femmes aux méthodes modernes de contraception, appuyer le FNUAP, ou encore soutenir les OSC contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de plaidoyer.

- Lors de la réunion de lancement du mouvement *SheDecides* le 2 mars 2017, l'ancienne ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, Laurence Rossignol, a exprimé le soutien de la France à l'initiative et annoncé 1,5 million d'euros de financements supplémentaires au FNUAP. Le 13 mars 2018, la secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, a annoncé que la France allouerait 10 millions d'euros supplémentaires pour les DSSR, en marge de la 62^e session de la Commission sur la condition de la femme des Nations unies.
- La France, aux côtés des États-membres homodoxes, a également mobilisé la Commission européenne pour augmenter la part du financement européen dédié aux DSSR, ce qui a contribué au lancement de l'**initiative Spotlight** en faveur des Nations unies. D'une enveloppe totale de 500 millions d'euros, l'initiative Spotlight a été lancée à la 62^e session de l'AGNU.
- En 2017, la Délégation aux fonctionnaires internationaux du MEAE a financé le recrutement d'une **jeune experte associée** basée au bureau de liaison du FNUAP près l'Union Africaine (UA), afin d'accompagner le thème 2017 de l'UA : « Exploiter le dividende démographique de l'Afrique en investissant dans la jeunesse ». L'expertise technique s'est focalisée sur le montage de coalitions public-privé visant à améliorer l'accès à la contraception en Afrique.

Dialogue bilatéral et plaidoyer politique

Le réseau diplomatique français, véritable relai de la position française en matière de droits et santé sexuels et reproductifs, joue un rôle majeur dans le plaidoyer politique de la France auprès des gouvernements.

- En 2011, la France (MEAE et AFD) a contribué à créer le **Partenariat de Ouagadougou**, qui réunit neuf États francophones d'Afrique de l'Ouest dans l'objectif d'accélérer l'utilisation du contraceptif à horizon 2020. Le Partenariat de Ouagadougou mise sur une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds pour optimiser leurs soutiens aux pays, ainsi que sur une collaboration et coopération aux niveaux national et régional pour remédier au taux élevé des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Grâce au leadership politique

de son Unité de coordination, les neuf pays ont tous adopté des plans nationaux d'action budgétisés pour l'achat de contraceptifs, et pris des engagements forts lors du sommet *Family Planning 2020* à Londres en juillet 2017. Les ambassades des pays membres du **Partenariat de Ouagadougou** participent chaque année aux réunions organisées dans le cadre de la caravane des bailleurs, et à la réunion annuelle du partenariat. Ces rencontres sont l'occasion de plaider pour la sécurisation de lignes budgétaires dédiées au financement de contraceptifs, renforcer la délégation des tâches aux agents de santé communautaire ou encore libéraliser l'accès des jeunes et des adolescentes à la contraception, et notamment la contraception d'urgence.

- Le **réseau diplomatique français** effectue des démarches régulières, de manière bilatérale ou dans le cadre d'actions conjointes avec d'autres ambassades européennes et les délégations de l'UE, pour encourager l'évolution de législations, en particulier la dépenalisation de l'interruption volontaire de grossesse.

Domaines où notre action doit être renforcée :

- plaider auprès des autorités aux niveaux politique et technique pour l'adoption de lois et de politiques qui garantissent l'égalité et la non-discrimination, dont **l'accès à l'avortement sûr et légal** et le **relèvement de l'âge du mariage** ;
- soutenir les politiques et mesures qui **préviennent, punissent et contribuent à éliminer les violences envers les femmes** ;
- soutenir la **société civile du Sud** à participer aux espaces d'influence internationaux (*International Conference for Family Planning, Women Deliver, CPD*) ;
- plaider en faveur de la reconnaissance de la **diversité des ménages** et appuyer les pays pour la mise en œuvre de **politiques en faveur des familles monoparentales** et des **personnes isolées, jeunes ou âgées** ;
- en lien avec le secrétariat d'État pour l'Égalité entre les femmes et les hommes, mener un plaidoyer à l'attention des pays du Partenariat de Ouagadougou pour adhérer au mouvement *SheDecides*.

II. Renforcer l'accès à la planification familiale, améliorer l'accès des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive et éliminer les pratiques néfastes

À travers sa politique de développement international, la France participe à la réduction des inégalités, notamment par la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle pour la satisfaction des besoins en informations, produits et services essentiels de santé sexuelle et reproductive. La France promeut une approche intégrée du continuum de soins en santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et infantile, qui participe du renforcement des systèmes de santé.

En Afrique subsaharienne, deux jeunes filles sur cinq sont mariées avant l'âge de 18 ans. Les conséquences en termes de santé maternelle à travers notamment les grossesses précoces sont nombreuses. Les complications liées à la grossesse sont la principale cause de décès chez les jeunes filles de 15 à 19 ans. Les fistules qui résultent des pratiques néfastes sont une tragédie physique, psychologique et sociale. Les jeunes et les adolescents font face à un accès limité à l'information et à l'éducation sexuelle, et constituent en ce sens une population cible au regard de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive.

Un intérêt particulier doit donc être porté aux jeunes et aux adolescents. En effet, l'adolescence est aujourd'hui reconnue comme une période au cours de laquelle de profonds bouleversements s'opèrent notamment en ce qui concerne la santé reproductive. Il est désormais reconnu que les jeunes et les adolescents ont des besoins spécifiques auxquels il faut savoir répondre aussi bien au sein de la famille, de la communauté, des services sociaux et de santé via une approche transversale.

Aide multilatérale

- Pour accompagner cet effort, la France a alloué 1 million d'euros au programme spécial du FNUAP dédié à l'achat de contraceptifs, **UNFPA Supplies** en 2017. Cette contribution au programme spécial aura permis d'éviter 61 000 grossesses non désirées, 19 000 avortements non sécurisés, 170 décès maternels et 1 000 décès infantiles au Niger et au Tchad.
- Une contribution fléchée de 1 million d'euros (2017-2018) a été accordée au bureau du FNUAP au Liban pour lutter contre les violences de genre dans le contexte de la **crise syrienne** et **répondre aux besoins essentiels des femmes et des jeunes filles en matière de santé sexuelle et reproductive**.
- D'après les données de l'OCDE, le **Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme** consacre 41 % de son budget aux services de santé sexuelle et reproductive. La France, deuxième contributeur au fonds, a ainsi financé des activités liées à la santé sexuelle et reproductive à hauteur de 129 millions d'euros dans l'ensemble des pays bénéficiaires du Fonds mondial.
- La France agit également pour l'amélioration de la santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents et la nutrition dans 8 pays prioritaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre par le biais du **Fonds français Muskoka (FFM)**. Le FFM est un mécanisme novateur de planification, d'appui technique et de mise en œuvre d'interventions à haut impact de manière conjointe entre quatre agences du système des Nations unies, à savoir

l'UNICEF, le FNUAP, l'OMS et l'ONU-FEMMES. Ces interventions concernent aussi bien le niveau national que le niveau régional. Trois composantes du programme ciblent :

1. **la santé maternelle** (accès équitable à un professionnel compétent, développement des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, et mise en place d'un système de surveillance des décès et réponse) ;
 2. **la planification familiale** (services PF à base communautaire)
 3. **la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes** (centres de santé accueillants, conviviaux et de qualité ; éducation complète à la sexualité ; changement durable des habitudes sociales et de lois plus favorables pour les jeunes filles en particulier en situation de vulnérabilité) (voir encadré en annexe). La France mènera en 2018-2019 une évaluation externe de l'engagement de la France relative à l'initiative Muskoka contre la mortalité maternelle et infantile, y compris le FFM.
- Le **Centre de crise et de soutien** (CDCS) du MEAE soutient le FNUAP au Cameroun, qui met en œuvre un projet sur la résilience des adolescents et des jeunes à la radicalisation. Un volet de ce programme porte sur le renforcement de l'accès aux centres d'accueil de planification familiale et sur la formation du personnel de santé. Le CDCS soutient des projets dans le domaine de la santé ayant un impact sur la réduction de la mortalité maternelle au Mali, en Libye ou encore en Syrie.

Programmes bilatéraux

- **L'AFD**, dont le mandat qui lui est conféré par le MEAE a été élargi aux questions de gouvernance, développe une nouvelle génération de projets ayant une approche transversale. L'AFD favorise **l'émergence de la société civile**, et renforce sa capacité de mobilisation et de sensibilisation des populations, mais aussi **d'influence auprès des gouvernements**. La montée en puissance de ces OSC constitue un des piliers de ses interventions pour accélérer les transitions démographiques, tant ces OSC jouent un rôle prépondérant dans les évolutions sociétales. L'AFD accorde une importance croissante aux **dynamiques démographiques en Afrique subsaharienne**, ce qui s'est traduit par l'élaboration d'une feuille de route sur les dynamiques démographiques en Afrique 2017-2021 et l'instruction de nouveaux projets visant à créer un environnement favorable à la hausse des taux de prévalence contraceptive. À titre d'exemple, l'AFD finance l'ONG Équilibres et populations à hauteur de 619 276 euros afin d'appuyer pendant trois ans (2018-2021) la lutte contre les violences de genre, les mutilations sexuelles féminines et les mariages d'enfants au Mali et au Burkina Faso.
- L'AFD cofinance depuis 2015 avec la Fondation Bill et Melinda Gates l'Alliance Droits et Santé, un programme visant à renforcer 15 OSC dans six pays d'Afrique de l'Ouest (10 millions d'euros).
- L'AFD finance également le programme Démographie et santé d'appui à l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) pour la définition de **politiques nationales de santé sexuelle et reproductive** et le renforcement de la **chaîne d'approvisionnement en produits contraceptifs** dans les pays francophones de la CEDEAO (AFD : 10 millions d'euros, 2017-2020). L'OOAS bénéficie par ailleurs d'un appui de l'Allemagne (18 millions d'euros) sur ces mêmes thématiques.

- L'AFD a octroyé un don de 10 millions d'euros à la République du Niger dans le cadre du projet « Genre, population et développement ». Le projet comporte quatre composantes :
 1. renforcer l'offre et la demande des services de santé reproductive ;
 2. améliorer l'accès et le maintien des filles à l'école secondaire via une allocation conditionnelle versée aux familles ;
 3. renforcer des compétences du ministère de la Population et de l'Observatoire national sur le dividende démographique et le développement humain et
 4. un dernier volet de recherche opérationnelle-capitalisation (voir encadré en annexe).
- L'AFD a rejoint les agences du FFM et les autres bailleurs afin d'appuyer la production des troisième et quatrième saisons de la série télévisée *C'est la vie* de sensibilisation à la santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et infantile en co-financement avec la Fondation Bill et Melinda Gates (AFD : 3 millions d'euros et Gates : 3,5 millions d'euros).
- L'AFD a lancé un appel à projets de 5 millions d'euros au Tchad pour un consortium d'ONG qui devra travailler sur la création de la demande en santé sexuelle et reproductive, le renforcement de l'offre de services, la recherche analytique santé/hors santé (lien éducation et structures sociale).
- L'AFD accorde une subvention à l'organisation non-gouvernementale **Médecins du Monde** pour un programme de **prévention des grossesses précoces** au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, à Haïti, à Madagascar et en République démocratique du Congo (cofinancement d'un programme de 5 millions d'euros, 2017-2019).

Fonds de solidarité prioritaires/Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain

La France contribue également à la création d'un environnement sûr dans et sur le chemin de l'école, par le biais d'un programme multi-pays sur les violences de genre en milieu scolaire (VGMS), mis en œuvre par UNICEF, UNESCO et Plan International au Cameroun, au Togo et au Sénégal (1,5 million d'euros, 2016-2018). Les VGMS sont la première cause de décrochage scolaire et regroupent les violences dont filles et garçons peuvent être victimes à et sur le chemin de l'école. Le projet vise à renforcer les capacités des systèmes éducatifs pour prévenir ces violences, améliorer le plaidoyer et la collecte de données, et renforcer la chaîne de protection et de suivi des victimes.

L'ambassade de France au Niger a lancé un projet axé sur la **scolarisation des filles** (160 000 euros sur 18 mois, débuté en juillet 2017). Ce projet est en lien avec un projet de loi portant sur la protection des jeunes filles en cours de scolarité au Niger, pays où plus de la moitié des filles n'achèvent pas le cycle d'enseignement primaire (voir encadré en annexe).

Domaines où notre action doit être renforcée :

- Renforcer le soutien financier au budget du FNUAP, notamment pour l'achat de contraceptifs.
- **Financer les ONG et associations locales**, notamment en Afrique de l'Ouest et du Centre.
- **L'éducation complète à la sexualité**, notamment au sein de l'école, afin de fournir aux jeunes et aux adolescents un cadre de dialogue et de réflexion sur le rapport à la sexualité et à la famille. Il s'agit ici de réduire le risque en amont, par un travail de prévention en éduquant les jeunes à une sexualité responsable pour éviter les grossesses non désirées, notamment chez les adolescentes.
- Renforcer **l'implication des jeunes** dans les politiques de population et développement, en s'assurant qu'ils soient non seulement bénéficiaires mais parties prenantes du plaidoyer politique et des programmes de développement.

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de la stratégie *Action extérieure de la France sur les enjeux de population, de droits et santé sexuels et reproductifs 2016-2020*

Objectif 1 - Améliorer les cadres normatifs international, régional et national en matière de droits sexuels et reproductifs

1.1 Le nombre d'engagements internationaux et régionaux qui reconnaissent les droits à la santé reproductive et l'éducation complète à la sexualité.

1.2 Le nombre de pays qui ont fait évoluer leur législation vers une plus grande reconnaissance des droits et de la santé sexuels et reproductifs.

Objectif 2 - Augmenter l'accès aux méthodes modernes de contraception par une approche intégrée

2.1 Augmenter à l'horizon 2020 les taux de prévalence des méthodes modernes de contraception parmi les femmes en âge de procréer dans les huit pays prioritaires

2.2 Réduire à l'horizon 2020 le ratio de mortalité maternelle dans 8 pays prioritaires

Objectif 3 - Faciliter l'accès des adolescents et des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive et réduire les pratiques néfastes dans huit pays prioritaires

2.1 Augmenter à l'horizon 2020 les taux de prévalence des méthodes modernes de contraception parmi les jeunes femmes (15-19 ans)

2.2 Réduire à l'horizon 2020 la proportion de femmes mariées avant l'âge de 15 ans

2.3 Réduire à l'horizon 2020 la proportion de femmes qui ont subi une mutilation génitale

Annexe 2 - Exemples d'actions en faveur des DSSR

1. Fonds français Muskoka (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Tchad - 120,25 millions d'euros)

Pour répondre à l'initiative Muskoka pour la santé maternelle et infantile lancée lors du G8 en 2010, la France a souhaité appuyer le travail de quatre agences des Nations unies (OMS, ONU Femmes, UNFPA et UNICEF) en leur demandant de travailler de manière conjointe et en créant le FFM. Mis en œuvre dans huit pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, le fonds a comme objectif de réduire la mortalité maternelle et infantile à travers un renforcement transversal des systèmes de santé ainsi que l'amélioration de la santé reproductive, maternelle, infantile, des adolescents et des jeunes et la nutrition.

En 2016, au vu des défis démographique et sanitaire de cette sous-région où 65 % de la population a moins de 24 ans, le comité technique du FFM a appelé les bénéficiaires à consacrer 30 % du financement français à la santé reproductive des adolescents et des jeunes (SRAJ). **De seulement 16 % en 2016, la part des fonds alloués effectivement aux pays par le FFM pour la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes a progressé jusqu'à 24 % en 2017.** Le fonds a notamment permis la création d'un cadre d'action régional inter-agences pour la prévention des grossesses précoces. Concrètement, le FFM appuie la mise en place de programmes d'éducation complète à la sexualité en milieux scolaires et extra-scolaires, l'aménagement d'espaces conviviaux pour les jeunes dans les centres de santé ou encore à la mise en place de lignes vertes anonymes et confidentielles en direction des jeunes, afin de rendre les services de santé de la reproduction plus accessibles et adaptés aux besoins des jeunes, en respectant notamment la confidentialité.

En 2018, le CICID a entériné la reconduction du FFM à hauteur de 10 millions d'euros annuels. Les agences onusiennes poursuivront les interventions reconnues à haut impact notamment l'aménagement d'espaces conviviaux pour les adolescent(e)s et les jeunes, d'éducation complète à la sexualité ainsi que les approches innovantes en matière de campagne de plaidoyer et d'information, sensibilisation et communication, et mèneront un plaidoyer de haut niveau pour des financements accrus en faveur de la SRAJ.

Parmi ses programmes phares, le FFM soutient notamment depuis son origine la série télévisée *C'est la vie* (1,8 million d'euros sur la période 2014-2018). Cette série vise, par le divertissement et la fiction, à sensibiliser la population, et en particulier les adolescents et les jeunes à la santé maternelle et infantile, sexuelle et reproductive, dénoncer les violences basées sur le genre ainsi que promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des adolescentes à la santé à l'éducation et de promouvoir leur autonomisation. L'innovation de la série diffusée dans l'ensemble du sous-continent africain depuis 2016, avec 20 millions de téléspectateurs cumulés dans sept villes africaines (enquête SOFRES), repose sur l'utilisation de la méthode Sabido qui consiste à faire passer des messages clés et éducatifs sous un format adapté au grand public, notamment les adolescents et les jeunes jusque-là peu impactés par les outils traditionnels de sensibilisation, tout en prenant en compte les spécificités régionales (exemple : *télénovelas*). Afin d'atteindre toute la population, y compris celles vivant en zone rurale ou reculée et pour susciter des débats, la diffusion des épisodes est accompagnée d'une large campagne cross média axée autour de guides de discussions communautaires, d'adaptations

radiophoniques, de talk-show TV et radio, de projections communautaires, de *web stories* et un *serious game multimedia*.

L'AFD et la Fondation Bill et Melinda Gates ont décidé de rejoindre les partenaires de la série et apporter un co-financement de 6 millions d'euros pour 2018-2019.

2. Droit à l'égalité des filles (Tanzanie)

En Tanzanie, la loi permet toujours le mariage des filles dès quinze ans, contre dix-huit pour les garçons. Les grossesses précoces sont très nombreuses et conduisent à l'exclusion immédiate du système scolaire. Les violences faites aux femmes, bien que légalement prohibées, sont courantes. Le projet de FSPI « DEFI », financé par l'ambassade de France en Tanzanie, géré par l'ONG Fondation pour la société civile (*Foundation for Civil Society*) et mis en œuvre par quatre ONG locales dans la région de Dodoma, où 51 % des jeunes filles sont mariées avant l'âge de 18 ans, a pour objectif d'améliorer la prise en compte des droits des femmes et des filles par les institutions et communautés tanzaniennes.

Le projet comporte trois composantes visant à sensibiliser les autorités tanzaniennes à la nécessité d'un relèvement de l'âge légal du mariage pour les filles, à diminuer la prévalence des grossesses précoces et leurs conséquences directes sur la vie des jeunes filles, et à améliorer la protection et l'accès à la justice des femmes et des filles victimes de violences. Les activités mises en œuvre dans le cadre du projet comprennent des campagnes de sensibilisation sur les conséquences des grossesses précoces, des formations à l'attention d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (enseignants, responsables santé, assistants sociaux, agents de police, cliniques et autres soutiens juridiques au plan local, journalistes), la création d'équipes de coordination aux niveaux local et départemental regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels impliqués dans la lutte contre les violences de genre, et l'appui au travail de plaidoyer effectué par la société civile tanzanienne auprès des parlementaires pour aboutir à un amendement du *Marriage Act* de 1971.

3. Genre, population et développement (Niger)

L'exceptionnelle croissance démographique du Niger, si elle peut être considérée comme un atout du fait de la disponibilité d'une force de travail jeune et abondante, est aussi source de fortes pressions sur les services sociaux, les terres cultivables et les ressources naturelles, dans un contexte d'extrême vulnérabilité des populations, aggravée par les aléas climatiques et sécuritaires. C'est pourquoi le président Issoufou a placé la transition démographique au cœur des enjeux de développement dans son programme de Renaissance II 2016-2021. Début 2017, le gouvernement nigérien a requis l'appui de l'AFD pour renforcer sa politique de population. La finalité du projet Genre, population et développement, est d'accompagner la transition démographique au Niger, dont le taux synthétique de fécondité est le plus haut au monde. Le projet vise à améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive, favoriser le maintien des filles à l'école par l'extension des dispositifs de filets sociaux, et le renforcement des compétences du ministère de la Population pour accompagner le changement social.

Les objectifs spécifiques du projet sont déclinés comme suit :

- 1- Améliorer l'accès, la qualité et l'utilisation des services de la santé et de la reproduction, et notamment de planification familiale pour les adolescent.e.s. Cette composante s'inscrit dans le cadre du Fonds commun santé¹ (FCS) et cible principalement la formation des agents de santé, l'approvisionnement en intrants et l'appui aux stratégies mobiles de proximité. L'amélioration de la demande et autonomisation des filles/femmes repose sur la mobilisation sociale et communautaire. Cette composante cible en priorité les régions du Grand Niamey et Diffa.
- 2- Réduire les vulnérabilités et favoriser l'accès et le maintien des filles à l'école secondaire par l'extension des dispositifs de filets sociaux. Cette composante s'articule avec le dispositif de prestations sociales appuyé par la Banque mondiale déployé dans la région du Grand Niamey.
- 3- Renforcer les compétences du ministère de la Population et appuyer la mise en œuvre de sa stratégie la communication pour accompagner le changement social. Cette composante cible le renforcement des capacités des agents du ministère de la Population et de l'Observatoire national sur le dividende démographique et du développement humain créé en juin 2017. Un appui est aussi apporté à la stratégie de communication du ministère de la Population pour le changement social et comportemental.
- 4- Capitaliser sur les interventions et faciliter le dialogue politique et stratégique. Un axe de recherche-action vient documenter, irriguer et capitaliser les interventions et mécanismes adaptés dans les trois composantes.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par le ministère de la Santé publique. Le projet est mis en œuvre par ce ministère, le ministère de la Population et la Cellule filets sociaux de la Primature.

Coût et financement

Budget : 10 millions d'euros en subvention, sur les fonds de la Taxe sur les transactions financières alimentant la Facilité d'atténuation des vulnérabilités, dans le cadre de l'Initiative Sahel « TIWARA ».

Principaux effets attendus

Le principal effet attendu est l'accélération de la mise en œuvre des mesures permettant au Niger de réaliser sa transition démographique. Le projet contribue aussi au renforcement du dialogue interministériel à ce sujet. Il participe à l'amélioration de la stratégie sectorielle en santé, notamment la santé maternelle et infantile, et contribue à réduire les inégalités d'accès à l'éducation en particulier pour les filles. Enfin il contribue à la structuration et au suivi de la politique de population du Niger.

¹ L'AFD est le co-fondateur du premier FCS au Niger pour un engagement de 15 millions d'euros aux côtés de la Banque mondiale (23 millions d'euros en 2006. Le second engagement (CNE 1127) était de 14 millions d'euros aux côtés de GAVI, de l'UNICEF et d'AECID pour un total de 28 millions d'euros ; le troisième (CNE 1164) était de 13 millions d'euros sur les 196 millions d'euros du total (avec GAVI, l'Agence espagnole pour la coopération internationale et le développement, l'UNICEF et le FNUAP).

Sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement
CDCS	Centre de crise et de soutien
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CPD	Commission sur la population et le développement
DSSR	Droits et santé sexuels et reproductifs
FCS	Fonds commun santé
FFM	Fonds français Muskoka
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FSPI	Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain
HRP	Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
OMS	Organisation mondiale de la santé
OOAS	Organisation ouest-africaine de la santé
OSC	Organisation de la société civile
SRAJ	Santé reproductive des adolescents et des jeunes
SSR	Santé sexuelle et reproductive
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
VGMS	Violences de genre en milieu scolaire

